

Estivale du Groupement des IMP 140, le 04/07/2012

Atelier : milieux de vie, de soins

Animateur : Michel VANDERCAM,

Secrétaire : Catherine HECTOR

VANDERCAM Michel	Maison Familiale
HECTOR Catherine	IMP de Forrières
CORTES Sarah	SRJ Schaltin
DANDOIT Sarah	SRJ Schaltin
HAMPERT Geneviève	SRJ Schaltin
LECLERCQ Pascal	SRJ Schaltin
STOJKA Christophe	SRJ Schaltin
COLLET Isabelle	IMP Val d'Aisne
LEQUEUX Jérôme	La Providence
JACQUES Marie-Line	IMP de Ethe
TAILFER Myriam	IMP de Ethe
ANNOYE Martine	La Source Vive
DRUYLANS Anne	La Source Vive
JADOT Georges	SRT Ciney
SACRE Vincent	Kegeljan
HAMACHE Saïda	Kegeljan
MEUNIER Patrick	SAI Saint-François
CHOMEZ D.	Beaucory
CANON Christine	IMP Mes Petits
CHANTEUR Carine	René Thone Marcinelle
FOURMEAU Serge	Porte ouverte Bliquy
CONSTANT Anne-Françoise	

Cette liste est celle des inscriptions à l'accueil est probablement différente de celle qui aurait été produite si nous avions fait circuler une liste de présence en début d'atelier. Nous vous prions de nous excuser si vous ne vous y trouvez pas.

Monsieur NILE a assisté à l'atelier sans intervenir.

Sur l'invitation à l'atelier, nous mentionnons :

Alors que pour un jeune en situation de souffrance psychologique ou en situation de carences diverses, le lieu de vie qui l'accueille opportunément sera aussi lieu de soins, alors que pour un jeune déjà marqué et présentant une symptomatologie de type psychiatrique le lieu de soins qui l'accueille sera également le lieu de vie, l'on tend à spécialiser des secteurs d'accueil de l'enfance soit en lieu de soins, soit en lieu de vie, avec une particularité de durée de séjour concomitante.

Nos missions de base comme lieu d'accueil pour des jeunes peuvent-elles se spécifier ainsi ? Nos missions spécifiées ne se réduisent-elles pas à être lues ainsi ?

Comment percevoir la transversalité entre les Services AWIPH, INAMI et AAJ ?

Les spécificités des IMP 140, de l'AAJ et de l'INAMI ne sont pas réductibles à des définitions simplistes. L'AAJ est en priorité un lieu de vie, une maison substitutive de la

famille? Le SRJ est un lieu de soins et exceptionnellement un lieu de vie? L'hôpital est un lieu de soins.

Nous constatons une augmentation des demandes pour des jeunes très perturbés qui présentent des pathologies émotionnelles. Nous accueillons plus de jeunes avec une médication de type psychotrope. Des collaborations avec la psychiatrie sont indispensables pour prendre en compte cette dimension soignante. Nous soulevons des carences dans l'accès aux soins en santé mentale pour tous.

La Porte ouverte à Bliquy est submergée de demandes pour des hébergements complets de jeunes qui ont des problématiques psychiques très lourdes, plus de l'ordre de la psychose. Elle a une pratique de travail à plusieurs avec des mixités de fonctions et constate des mutations des pratiques.

L'équipe peut se sentir frustrée parce qu'elle a l'impression d'être démunie, de ne pas savoir répondre à cette augmentation des soins de santé des problèmes psychologiques, à ces jeunes qui ont régulièrement des familles démissionnaires. La population change plus vite que les compétences des équipes. Dans nos services, il est important que l'éducateur soit soignant donc écoutant, bienveillant, cadrant... Ceci est le sens de leur travail. Le travail en équipe nécessite des réunions, des échanges, au détriment du quotidien? S'il y a plus de personnes le soir et le week-end, il y en a moins à d'autres moments. Comment réaliser un projet individuel concerté et adaptable en revenant là où est le jeune? Les pathologies émotionnelles mettent les éducateurs en difficulté parce qu'elles sont peu gérables dans le groupe composé de pathologies et de personnalités différentes, qu'il y a de l'imprévisible et qu'il y a des obligations de résultats individuels.

Des collaborations avec l'AAJ sont indispensables: nécessité d'un tiers, l'IMP n'est pas tout pour l'enfant. Que pouvons-nous offrir à ces jeunes dont la famille n'est pas du tout ou peu présente? L'AAJ envoie à l'A.W.I.P.H. parce qu'il n'y a pas de place en résidentiel et que le jeune a besoin de soins plus spécifiques. Que faire quand il va mieux, quand il devient majeur? Connaître les autres secteurs permet d'individualiser et donc de se situer dans un circuit de soins et de ne pas être dans "on cherche une place".

Quel sens prend le cadre dans une formule mixte: AAJ –SRJ? Quel lieu d'appartenance? Quelle durée?

Quel fil rouge? Quel service ambulatoire après la sortie du SRJ? L'image des IMP qui sont trop maternant, qui ont des difficultés à lâcher, à passer la main, est-elle une réalité?

Nous devons accepter que le jeune dise qu'il n'a plus besoin de soins. Nous devons savoir prendre des risques, rendre au jeune sa capacité de prendre des initiatives, de devenir autonome.

Catherine HECTOR, secrétaire

Estivale du Groupement des IMP 140, le 4 juillet 2012

Atelier : Financement, pédagogie et créativité

Animateur : JM PAGGEN

Secrétaire : J Adens

Préambule

A « Faire davantage avec les mêmes moyens », nous proposons de "Faire mieux avec les mêmes moyens" !

Nous voulons apporter des réponses adéquates aux personnes qui nous sont confiées en réduisant la lourdeur administrative, en révisant certaines règles obsolètes et en développant d'un nouveau mode de subventionnement plus responsabilisant.

Cet enjeu, nous voulons en débattre avec vous.

Les axes de réflexions autour du « subventionnement et de la créativité » se déclineront de la façon suivante :

- ⤴ Quelles sont les difficultés rencontrées ?
- ⤴ Comment se sentir davantage responsabilisé ?
- ⤴ Quelles sont les lourdeurs administratives et comment y remédier ?
- ⤴ Quelles sont les freins ou les forces du système actuel ?
- ⤴ Sur quelles bases concevoir un nouveau mode de subventionnement ?
- ⤴ Que font les autres secteurs ?
- ⤴ Quelles sont les expérimentations en cours ?
- ⤴ Comment être encore plus créatif ?

Atelier

Un tour de table est réalisé afin que les présentations soient faites.

M. J-M Paggen plante le décor, les questions sont nombreuses et qu'en pensez-vous ?

Ce qui retient d'emblée l'attention des participants, c'est :

- Augmentation du nombre de lits sur les W-E

où est l'aspect qualitatif ?

Le débat doit-il se poser sur des aspects quantitatifs ou de qualitatifs ?

Le sentiment de certaines personnes c'est que le quantitatif prime sur un accompagnement qualitatif.

D'autres s'interrogent sur le fait que les jeunes 140 sont de plus en plus « difficiles » et il faut peut-être revoir les normes afin d'améliorer le qualitatif.

Cette revendication d'ouverture le WE, revient dès que le réseau n'est pas satisfait, c'est récurrent.

Qu'est-ce qui est véritablement en cause qualitativement ou quantitativement ?

Avec cette demande d'ouverture le WE, on ne se préoccupe pas des aspects organisationnels. En effet, dans certaines situations, le retour en famille est moins prévisible, moins systématique et beaucoup de jeunes ne savent plus rentrer. Le taux occupation grimpe d'année en année.

Ne faudrait-il pas enlever les quotas le W-E, les fourchettes de subventionnement (-25/de 25 à 50/de 50 à 75/+ de 75)

Un financement à la journée de présence ouverte serait une solution pour les W-E.

Système déjà en vigueur pour les enfants français: faire en fonction de la présence

- Un financement à la présence du jeune serait une solution pour la qualité et permettrait de différencier les institutions qui souhaitent ouvrir ou non le WE.
- Normes qualitatifs: où est le point qualitatif ? 1 éducateur pour 8 jeunes
Avoir un éducateur pour 8 enfants par prestation est un choix organisationnel et institutionnel en matière de répartition du personnel. C'est probablement un accord paritaire (employeur/syndicat)
- Question de la convention avec SPJ/SAJ
Nous nous posons la question de savoir si l'ouverture en WE en SRJ, ce n'est pas une garantie que veut se donner le SAJ en cas de changements ou problèmes familiaux.
- Le groupe fait le constat qu'il y a de + en + de situations émanant du SAJ.
Ne faut-il pas des ressources complémentaires ?
- Pour l'aspect qualitatif de nos services et des coûts que cela engendre : nous pensons que c'est une question de mission, quelle est notre mission ?
L'Administration veut 1 coût prévisible, compressé. Elle n'aime pas l'imprévisibilité, l'incertitude. Il nous semble important dès lors que les normes quantitatives/qualitatives soient mieux définies en fonction de missions clairement définies. Cela revient à valoriser la qualité d'une prestation, d'un service défini.
On parle de qualitatif et le métier se marchandise: ex: le SAJA proposition de changements en cours. Le mode subventionnement va changer, notre métier probablement aussi.

Attention que les changements en cours au niveau du subventionnement, nous entraîne sur des aspects quantitatifs uniquement. Nous devons préserver le qualitatif aussi.

Il y a des freins: la présence en W-E, les conventions, la récupération des parts contributives.

- Est-ce normal que certaines familles paient la même chose, alors que les moyens disponibles soient différents ?

Où est l'équilibre entre l'aspect qualitatif et quantitatif ?
Prendre + de jeunes n'est pas un signe de qualité.

- Admissibilité des charges: il faut élargir l'admissibilité des charges (-)
Il y a des pistes comme la possibilité d'avoir une gestion sur 3 ans, ce qui nous rendrait plus responsable. Il faudrait également évoluer sur l'admissibilité du licenciement, sur la valorisation financière du personnel qui se forme

Forces

Dans le système actuel: il faut préserver la liberté, la souplesse d'organisation comme par ex: normes minimales permettent la souplesse par rapport à des choix organisationnels ou de missions

Il faut également préserver la flexibilité: O.M.R/court séjours – P.O.I/ grandes stabilités du personnel, liberté d'accueil ou non

En résumé:

Discussion à bâton rompu, pas de décisions franche, tout n'est pas à jeter dans le système actuel.

Forces et faiblesse:

Forces :

- Le système octroyés nous offre certaines souplesses, certaines flexibilités, certaines libertés organisationnelles à préserver

Faiblesses :

- Pour le W-E, il faut trouver des solutions, un moyen de valoriser correctement les présences afin de « récompenser » les services qui sont ouverts le WE.
- Pour la semaine: il faut trouver des solutions avec l'AWIPH : il faut préserver la qualité de nos services.
- L'admissibilité des charges, des parts contributives, des frais liés aux jeunes.
- Il faut simplifier car les procédures sont de + en + lourdes, les charges administratives sont trop lourdes.
- Aspect qualitatif doit être préservé dans cette réflexion. Il faut faire attention à la marchandisation dans une logique quantitative.

AG du 4 juillet 2012 du Groupement des IMP 140 – Fil rouge, tiers, pilote

Participants : Fouarge L. (animateur), Lefebvre M. (rapporteur), Beeckmans V, Drumez H., Christiaens B, Loubris B., Hanin M., Gillard G, Laurent L, Miserque F., Ancion M., Capelle N., Mirzabekiantz G., Devienne G., Constant A-F., Ameye C., Bernard W., Bouttefeux C.

Après une brève présentation des participants, Luc Fouarge prend la parole pour présenter le sujet.

Deux questions ressortent de cette présentation :

- Qui pilote la pratique de réseau ?
- Comment ne pas s'essouffler dans cette pratique puisque celle-ci vient en surplus de nos pratiques quotidiennes ?

Débat :

En 1983, obligation de passer par un service agréé pour justifier de l'orientation (1 médecin, 1 psy et 1 AS). Réévaluation pour 2 ans maximum, par ces mêmes services.

Suppression des réévaluations par un tiers neutre (service agréé) car pas de crédits supplémentaires pour ces services, d'où un abandon de la démarche de réévaluation par la plupart des services. L'AWIPH ne force pas les institutions à passer par ce « tiers »

pour la réévaluation mais de plus en plus, les institutions (services) établissent eux-mêmes le rapport permettant de statuer sur cette réévaluation.

1^{er} grande question, faut-il ou pas passer par cette pratique d'une réévaluation par un service tiers neutre ?

Certains BR imposeraient encore de passer par ces services tiers (SSM...)

Pour d'autres, cela passe par un rapport interne du service (synthèse...)

Il y aurait plusieurs possibilités suivant les projets envisagés, l'âge...

Pour un projet de sortie, il serait intéressant d'avoir un avis neutre mais difficulté à mettre en place car surcharge de travail.

Où situer la fonction de tiers ?

1) AWIPH

2) Lors de la constitution du dossier (SSM, SPJ...)

Est-ce compatible de faire jouer un rôle de tiers à l'AWIPH alors qu'ils sont aussi les payeurs.

Tiers décideurs et payeurs, problème des catégories (111,112,113,140) et de leur subventionnement différent. Le rôle du tiers extérieur permettra de ne pas catégoriser pour raison économique.

L'agent du suivi des mineurs, véritable aide ou pas ?? Les avis sont partagés. Bien souvent, l'institution doit aller les chercher. Il faut toutefois noter, qu'ils prennent souvent une position très claire par rapport aux demandes de l'Aide à la Jeunesse, la plupart du temps en faveur des SRJ.

L'agent de suivi des mineurs a un rôle de « fil rouge » mais trop peu de bénéficiaires sont suivis.

Le problème du coût de la prise en charge par un tiers extérieur, chacun se rejette la balle et cela crée une lourdeur administrative.

Les équipes rappellent le besoin d'un tiers extérieur lorsque le bénéficiaire et/ou sa famille ne tiennent pas le rôle de régulation (collaboration défaillante).

Il y a trop d'attentes de la part des SRJ vis-à-vis des SAJ, SPJ. Leur rôle est très limité et varie aussi en fonction des personnes.

En conclusion, tiers/pas tiers : tiercité à géométrie variable.

Dans les SAI, la convention de départ peut (doit) servir de tiers. Celle-ci, au départ des attentes de chacun (bénéficiaire, parents, institution), entérine les missions de chacun.

Se poser la question du tiers pourquoi faire ?

Tiers protectionnel : SAJ, SPJ, Juge

Tiers pour définir les besoins : à faire en dehors de l'institution.

Il est relevé l'importance quantitative des demandes des instances SAJ, SPJ pour obtenir une place dans un SRJ mais un fois que la demande aboutit, on note le plus souvent un effacement de ces instances. Une convention entre les différentes parties, à l'entrée du jeune en SRJ pourrait remettre chacun face à ses responsabilités.

Lorsque l'on se place au niveau des familles, on se rend compte que celles-ci sont démunies face à la complexité du réseau et ont des difficultés à s'y retrouver.

Quelle place donner à la famille ? Eviter à tout prix l'antagonisme : mauvaise famille – bonne institution ! Mais plutôt, inviter la famille à venir (Aidez nous à vous aider)

Un tiers compétent dans une situation, ne l'est plus nécessairement dans une autre, d'où un besoin de multiplicité de tiers = le réseau.

Pour certaines familles, le manque de disponibilité d'un tiers se fait déjà ressentir car elles n'ont pas nécessairement la faculté de monter un dossier.

Problématique de la coordination des différents services (Pédopsychiatrie, institutions, SAJ, SPJ...)

La CONVENTION comme rôle de tiers (ce serait peut-être à réfléchir en bureau).
La clinique de concertation (modèle italien), là où chacun devient le tiers de l'autre.
Il faut faire attention de différencier la fonction de tiers de l'altérité (qualité de ce qui est autre).

Le tiers et l'équipe : il y a parfois une attente « magique » des équipes. Le tiers est neutre et ne peut prendre parti.

Le pilote :

Y-a-t-il un pilote dans notre société déstructurée ? Il n'y a plus de modèle, d'où une insécurité, nous sommes en quête de...

Ne doit-on pas tous se mettre en recherche de solutions « artisanales et ingénieuses » ?

Le pilote est un mythe qui n'existe pas.

Fin des débats par manque de temps mais surement pas fin des réflexions et des interrogations sur le sujet.

Questions que les participants souhaitent aborder :

- Les difficultés par rapport aux écoles de type III qui ont parfois une tolérance limitée face aux problèmes de comportement
- L'exclusion, on renvoie des types III sur leur symptôme
- Les difficultés de relations entre les éducateurs d'un SRJ et l'école sur site (sentiment d'ingérence de l'école).
- La déscolarisation
- L'intégration scolaire dans la vie quotidienne
- Revivre l'échec
- Les difficultés d'apprendre c/o les 140
- L'évaluation des niveaux d'apprentissage
- Quelle collaboration/quelle limite
- Ordinaire : ascenseur social : c'est parfois le contraire dans le spécialisé
- Notons que le soutien de partager des bonnes expériences est également bien présent.

Compte rendu de l'atelier scolarité

Les pratiques sont très variables d'un IMP à l'autre en ce qui concerne les relations avec les écoles.

On relève :

- visites inconditionnelles de la psychologue dans les écoles et réunion plus formelle en cas de crises
- rapport sur l'enfant réalisé par les éducateurs et transmis à l'école tous les 3 mois

- visites des éducateurs dans les écoles, car ce sont les éducateurs qui connaissent le mieux l'enfant
- les éducateurs référents vont dans les écoles
- l'éducateur « scolaire » se rend dans les écoles.

La nécessité d'une bonne communication et d'une bonne collaboration est évidente pour tous.

Cela semble possible dans certains cas, mais il y a aussi beaucoup de problèmes qui se posent : il y a souvent de la méfiance ou de la rivalité entre l'institution et l'école ou entre les éducateurs et les instituteurs.

Les problèmes sont différents si l'école est sur site ou si c'est une école à l'extérieur. C'est également assez différent si l'on travaille avec l'enseignement ordinaire ou l'enseignement spécialisé.

Il est intéressant de penser les choses en termes de compétence de chacun et de territoire : Quel est le territoire de l'école, quel est celui du S.R.J. ?

Comment chacun intègre, accueille, accepte le travail de l'autre ?

Quelles sont les zones de recouvrement des territoires et des compétences ?

Il faut pouvoir collaborer tout en laissant exister les deux espaces de manière autonome. Ceci est bien exprimé dans les réflexions suivantes :

« L'école est une bulle qu'il faut respecter et préserver, un espace où l'enfant peut grandir. »

*« La question du SPJ, des difficultés familiales, c'est l'affaire **de service** et non de l'école : chacun son métier »*

« Quelles sont les infos que l'on doit transmettre à l'école concernant la vie familiale, jusqu'à où est-il nécessaire de partager le secret professionnel ? »

La relation entre les écoles spécialisées et les SRJ 140 n'est pas comparable à celle que les écoles entretiennent avec les parents ; les institutions ont des compétences éducatives et pédagogiques que les parents n'ont pas.

C'est cela qui fait frottement ou étincelle car il y a un conflit de compétence entre professionnels de l'enfance en difficulté.

Nous faisons le constat que les instituteurs de l'enseignement spécialisé manquent d'une formation spécifique. (Contrairement aux éducateurs).

Par contre, les écoles ordinaires nous considèrent comme des professionnels dont ils attendent l'avis et les conseils.

C'est parfois plus facile avec eux, du moins si ce sont des écoles « ouvertes à la différence » car il y a moins de rivalité.

(Les domaines de compétence respectives de chacun vont plus de soi)

La question des sanctions a été évoquée.

Elle semble paradigmatique de ce qui peut se jouer entre l'école et l'institution...

Jusqu'où va-t-on soutenir la sanction donnée par un professeur qui a été malmené, et quelles sont les limites qu'on va y mettre pour préserver la vie de l'enfant dans l'institution.

Le risque de clivage est grand.

Comment bien communiquer à ce propos ?

Remarques diverses

Il est parfois intéressant d'inviter les écoles à l'institution (cela se passe souvent dans le sens inverse : on va dans les écoles)

On souligne l'importance dans les SRJ, de soigner les moments de transition, (départ et retour de l'école, trajet en bus) souvent sources de difficultés pour les enfants que nous avons en charge.

La place qui va être donnée à la scolarité dans l'IMP est importante pour la collaboration.